

ARRÊTÉ N° 2025_123

PORTANT RÉGULARISATION DE LA CAPACITÉ DES APPARTEMENTS ÉCLATÉS ET RATTACHÉS AU FOYER DE VIE "CLOTHILDE LAMBOROT" GÉRÉ PAR APF FRANCE HANDICAP.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil général n°2008-593 du 8 juillet 2008 autorisant l'association des Paralysés de France (APF) à créer un foyer de vie de 7 places en appartements de proximité pour adultes handicapés moteurs à Pantin ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil général n°2012-770 du 21 novembre 2012 autorisant l'extension du foyer de vie en appartements de proximité pour adultes handicapés moteurs géré par l'association des Paralysés de France à Pantin et dont le siège se situe au 17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2018 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts d'une association d'utilité publique ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'article 1er de l'arrêté 2012-770 du 21 novembre 2012 est modifié et remplacé par les dispositions suivantes :

« La capacité autorisée des appartements de proximité rattachés au plan fonctionnel au foyer de vie « Clothilde Lamborot » situé au 10 rue de la Liberté à Pantin géré par APF France Handicap est diminuée. Elle est portée de 9 places à 5 places. »

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250407-2025_123-AR



ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le